



Réponse de la Communauté de Communes du Pays des Paillons (CCPP) à l'avis n°004345/A PP du 8 octobre 2025 de la MRAe sur le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de la CCPP :

La Communauté de Communes du Pays des Paillons accuse réception de l'avis de la MRAe et prend note que « *les documents présentés respectent les conditions réglementaires des PCAET* » (cf. page 7).

Concernant les recommandations de la MRAe, sur le PCAET, voici les réponses qui peuvent être apportées :

Page	Remarques (en gras dans l'avis)	Réponse	Proposition de réponse
7	La MRAe recommande de préciser l'articulation du PCAET de la CCPP avec le PCAET de la communauté d'agglomération de la Riviera Française, cité à divers endroits du dossier.	CCPP/EES	Un diagnostic commun a été établi sur le périmètre territorial des deux EPCI. Les stratégies et plans d'actions sont propres à chaque EPCI afin de respecter leurs particularités, leurs compétences et leurs moyens d'action. Certaines actions identiques ont vocation à être mutualisées ultérieurement.
8	La MRAe recommande de justifier les écarts entre les objectifs fixés par le PCAET et ceux affichés par les documents nationaux (SNBC, PPE, PREPA, PNACC) dans leurs dernières versions respectives.	CCPP	Les documents du PCAET ont été élaborés avant la dernière version des documents nationaux cités ce qui explique les écarts constatés dans les objectifs.
9	La MRAe recommande d'actualiser les données du diagnostic, d'y intégrer le cadre réglementaire et de le compléter par la présentation de la directive territoriale d'aménagement des Alpes-Maritimes.	CCPP	L'ensemble des documents du PCAET a été établi sur la base des données 2018. L'actualisation des données sera réalisée lors de l'évaluation triennale du PCAET.
9	La MRAe recommande de compléter le diagnostic par les possibilités de réduction des émissions de GES et de polluants atmosphériques, et de développement de la séquestration nette de dioxyde de carbone. La MRAe recommande également de préciser l'exercice de prospective du scénario de référence retenu par le dossier	CCPP	Le diagnostic a été complété avec les obligations réglementaires qui concernent le potentiel de réduction des émissions de GES et de séquestration carbone du territoire.
9	La MRAe recommande de corréler les objectifs de réduction de la consommation d'énergie finale et de production d'énergies renouvelables avec les potentiels d'économie et de développement d'énergies exposés ou restant à exposer dans le diagnostic.	CCPP	La CCPP prend note de cette recommandation à laquelle elle sera en mesure de répondre lors de l'évaluation triennale du PCAET.
9/10	La MRAe recommande de compléter le plan d'actions par l'identification de projets fédérateurs, en particulier ceux qui pourraient inscrire dans une démarche de territoire à énergie positive pour la croissance verte, et par des actions pour développer le stockage et optimiser la distribution d'énergie. Elle recommande également d'indiquer, dans chaque fiche action, les financements mobilisables, les moyens humains prévus et les résultats attendus.	CCPP	Les projets considérés comme fédérateurs sont identifiés chaque année par les élus en comité de pilotage PCAET. Les élections municipales se déroulant en 2026, il était inadapté de les mentionner à ce stade. Les nouveaux élus définiront les priorités année après année au regard des moyens techniques, humains et financiers disponibles. Les financements mobilisables sont fluctuants selon divers critères indépendants de la volonté de la CCPP. Ils seront donc identifiés et précisés uniquement lorsque l'action aura été fléchée comme prioritaire.
10	La MRAe recommande de compléter le rapport environnemental par une évaluation quantifiée de la capacité du plan d'actions à répondre aux objectifs stratégiques du PCAET, et de préciser l'évaluation des incidences de la mise en œuvre des actions sur la base d'enjeux et d'opérations territorialisés.	EES	L'évaluation environnementale n'a pas vocation et n'a pas les moyens de quantifier la capacité du plan d'actions à répondre aux objectifs fixés. L'objectif d'une évaluation environnementale est d'anticiper les effets négatifs de la mise en œuvre du PCAET et de les atténuer autant que possible.
11	La MRAe recommande de revoir le dispositif de suivi, en définissant des indicateurs permettant le suivi des objectifs chiffrés de la stratégie du PCAET.	EES/CCPP	Des cartes d'enjeux territorialisés seront réalisées et ajoutées à l'état initial de l'environnement. Des indicateurs spécifiques sur les thématiques (réduction des émissions de gaz à effet de serre et des émissions de polluants atmosphériques, le renforcement du stockage de carbone, la maîtrise de la consommation d'énergie finale et la production des énergies renouvelables) évoquées seront rajoutés dans le dispositif de suivi.
11	La MRAe recommande de compléter le diagnostic relatif aux déplacements en élargissant aux déplacements autres que le motif domicile-travail et en présentant l'état des lieux du trafic routier, des modes actifs, des transports collectifs, du stationnement, des bornes de recharge électrique et le transport de marchandises.	CCPP	Ces éléments ne peuvent être réalisés que dans le cadre d'une étroite collaboration avec la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur qui est autorité organisatrice des transports pour la CCPP.
12	La MRAe recommande de compléter le plan d'actions par une action sur l'adéquation transport/tourisme, de détailler les opérations de la fiche action 1.2.3 « définir une stratégie de mobilité verte » et de fixer des objectifs et des indicateurs de résultat pour ces opérations.	CCPP	Ces éléments ne peuvent être réalisés que dans le cadre d'une étroite collaboration avec la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur qui est autorité organisatrice des transports pour la CCPP.
12	La MRAe recommande de compléter le diagnostic par un état des lieux du poids énergétique des bâtiments du secteur tertiaire (public et privé) et du patrimoine de la CCPP.	CCPP	L'audit énergétique des principaux bâtiments publics émetteurs de GES (action 4-2-1) a été identifié comme action prioritaire par les élus.
12	La MRAe recommande d'approfondir le diagnostic du bâti résidentiel et tertiaire pour affiner la stratégie et les actions à mettre en œuvre en vue de la modulation des consommations énergétiques du territoire dans ce secteur et de compléter le plan d'actions par la définition de mesures destinées au parc tertiaire privé.	CCPP	Le parc tertiaire privé n'a pas été considéré comme une priorité pour ce premier Plan Climat car il ne permet que des économies résiduelles au regard des économies réalisables sur les industries et le parc résidentiel.
12	La MRAe recommande que le PCAET soit plus ambitieux en termes de réduction d'émissions de GES en 2030, en s'appuyant sur les possibilités de décarbonation de l'industrie.	CCPP	La CCPP a déjà entrepris des démarches actives auprès des principaux industriels du territoire afin de connaître leur stratégie de décarbonation et de travailler en synergie avec eux et en ce sens.
13	La MRAe recommande d'évaluer les incidences du renforcement de la production de bois énergie sur l'environnement et de prévoir, si nécessaire, des mesures pour les éviter ou les réduire.	EES	Le rapport environnemental sera complété pour traiter les incidences du renforcement de la production de bois énergie sur l'environnement. Ces incidences ne pourront, en revanche, pas être territorialisées.
13	La MRAe recommande de revoir l'estimation de la production solaire photovoltaïque des installations collectives après la réalisation d'un inventaire et la prise en compte des obligations réglementaires en vigueur, et d'estimer le potentiel sur les parcs de stationnement.	CCPP	L'estimation de la production solaire photovoltaïque sera réactualisée au regard des nouvelles dispositions réglementaires en vigueur.
13	La MRAe recommande de compléter la stratégie par un objectif de valorisation de la chaleur fatale et le plan d'actions par des études de faisabilité sur le potentiel de développement de la géothermie et du solaire thermique.	CCPP	La CCPP n'est pas propriétaire d'installations dégageant de la chaleur fatale. Les études de faisabilité sur le potentiel de développement de la géothermie et du solaire thermique seront réalisées dans la continuité de la définition des ZA EnR. Voir les actions: 1-1 Identifier les potentiels EnR sur le territoire 1-2 Planifier et faciliter le déploiement des EnR 1-2-3 Etudier la pertinence d'un système de production de chaleur hybride pour les grands projets de réimmobiliers neufs ou en rénovation.
14	La MRAe recommande d'identifier et de territorialiser les sols dont le stockage de carbone est élevé, et de prévoir des actions pour les préserver. La MRAe recommande également de compléter la stratégie par des objectifs en termes de renforcement du stockage de carbone sur le territoire.	CCPP	Il est partiellement répondu à cette recommandation par l'action: 9-2 Mettre une politique foncière active limitant l'artificialisation des sols
14	La MRAe recommande de compléter le dossier et son évaluation environnementale en présentant un plan d'actions pour la qualité de l'air qui inclut l'ensemble des exigences de la loi d'orientation des mobilités n°2019-1428.	CCPP/EES	Ces éléments ne peuvent être réalisés que dans le cadre d'une étroite collaboration avec la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur qui est autorité organisatrice des transports pour la CCPP.
15	La MRAe recommande de compléter le diagnostic afin de faire ressortir les enjeux de réduction des émissions de polluants atmosphériques pour le territoire de la CCPP.	CCPP	La CCPP va préciser ce point avec l'accompagnement technique et spécialisé de l'association chargée du suivi de la qualité de l'air AtmoSud.
15	La MRAe recommande d'horizon 2050.	CCPP	La CCPP va préciser ce point avec l'accompagnement technique et spécialisé de l'association chargée du suivi de la qualité de l'air AtmoSud.
15	La MRAe recommande de compléter l'analyse de la vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique.	CCPP	L'analyse de la vulnérabilité du territoire sera complétée en interne par la mise en œuvre de la démarche TACCT (Trajectoires d'Adaptation au Changement Climatique des Territoires) de l'ADEME. La formation à ce dispositif de l'agent chargé du PCAET est prévue en novembre 2025.
16	La MRAe recommande de compléter l'état initial de la ressource en eau et de renforcer le plan d'actions envisagé pour sécuriser l'approvisionnement en eau.	CCPP/EES	L'état initial de l'environnement a été complété sur la thématique ressource en eau dans la limite des données disponibles.

16	La MRAe recommande de compléter l'état initial de l'environnement relatif aux zones humides et de prévoir des actions en faveur de leur préservation, restauration et suivi. La MRAe recommande de compléter le PCAET par des objectifs relatifs au confort d'été dans les bâtiments et à la protection de la santé des publics les plus fragiles, ainsi que pour protéger et conforter les îlots de fraîcheur urbains.	CCPP/EES	L'état initial de l'environnement a été complété avec une carte présentant les zones humides du territoire dans la limite des données cartographiques existantes. Il est répondu à cette recommandation par les actions suivantes du PCAET:
16		CCPP	4-4-3 Etablir un plan pilote d'actions environnementales dédié au Pôle enfance et jeunesse de la CPP (locaux intérieurs et extérieurs, etc.) 4-1-2 Créer un groupe de travail intercommunal sur l'intégration des actions du PCAET dans les documents communaux d'urbanisme et sur les outils disponibles à cette fin 4-3-1 Informer les élus et les services urbanisme sur la végétalisation des espaces urbanisés pour lutter contre les îlots de chaleur et sur les outils disponibles à cette fin (documents d'urbanisme, etc.)
17	La MRAe recommande de décrire l'animation externe et le pilotage du PCAET de la CCPP dans une fiche action spécifique afin d'assurer la participation de l'ensemble des acteurs du territoire à la mise en oeuvre du plan et à sa réussite.	CCPP	Il est répondu à cette recommandation par l'action suivante du PCAET: 10-1-1 mettre en place un PCAET adapté aux différents publics du territoire (enfants, habitants, élus, agents, entreprises)